

Plein cadre

Contre-enquête

Autopsie d'un suicide en prison

La mission d'inspection lancée par Éric Dupond-Moretti pour renforcer la prévention du suicide en prison pourrait se saisir du cas d'un détenu qui a mis fin à ses jours, cet été, à Gradignan



Tornike Zathiachvili avait été placé dans une cellule de prévention contre le suicide peu de temps avant sa mort. PHOTO: DR

Dominique Richard
d.richard@sudouest.fr

Depuis un quart de siècle, les chiffres ne reculent pas. Chaque année, entre 100 et 130 détenus mettent fin à leurs jours dans leurs cellules. Les policiers, les enseignants et les agriculteurs qui passent à l'acte retiennent souvent l'attention des médias et de l'opinion. Pourtant, c'est dans les prisons françaises déshumanisées et surpeuplées que le taux de suicide est le plus élevé. Il est sept fois supérieur à celui de la population. Ce sont des morts sans visage, des morts enveloppés dans le silence des enceintes pénitentiaires et dont l'écho, quand il traverse les murs, ne suscite le plus souvent que de l'indifférence.

Première incarcération

Si sa compagne Audrey Karembeu, la cousine de l'ancien footballeur professionnel, n'avait pas déposé plainte pour non-assistance à personne en danger, Tornike Zathiachvili serait resté l'un de ces anonymes. Dans la nuit du 4 au 5 août, cet homme de 32 ans s'est pendu dans sa cellule de la maison d'arrêt de Gradignan (33) à l'aide d'un drap enroulé autour du lit superposé qu'il occupait. Le bruit de

sa chute a réveillé son codétenu. Mais lorsque la porte s'est enfin ouverte et que les premiers soins ont pu lui être prodigués, il était trop tard pour ranimer ce père de quatre enfants qui exploitait une petite épicerie en face du parc Bordelais.

Il vivait depuis l'âge de 13 ans en France, pays où ses parents qui fuyaient la Géorgie avaient obtenu le statut de réfugié politique. La nuit même où il a tenté à ses jours, Audrey Karembeu a été avertie de l'issue fatale par un appel d'un détenu passé à l'aide de l'un des nombreux téléphones clandestins qui circulent en détention. Depuis le 18 mai, Tornike Zathiachvili était écroué à Gradignan où il purgeait une peine d'un an ferme pour récidive de conduite sans permis, refus d'obtempérer, rébellion et violence sans incapacité sur les forces de l'ordre.

Pour échapper à un contrôle, il avait forcé un barrage avant de contraindre les policiers à une course-poursuite mouvementée dans la métropole bordelaise. Plusieurs fois condamné pour des faits de même nature, il n'avait jusqu'alors jamais été incarcéré. Le choc avait été rude, plusieurs accrochages avec d'autres détenus ont contraint l'administration à le changer de bâtiment ou d'étage. Jusqu'à son dernier jour, Tornike Zathiachvili a espé-

ré voir sa compagne et ses deux enfants les plus âgés franchir la porte de la maison d'arrêt. « Je vous aime trop, c'est grâce à vous que je vis et vous me donnez la force », écrivait-il le 20 juillet dans une lettre transmise par un détenu qui venait d'être libéré. « Pendant deux mois et demi, je n'ai jamais pu obtenir un permis de visite, on m'a refusé les parloirs », s'indigne Audrey Karembeu.

Alerte vaine

Un suicide n'a jamais une seule cause. Mais souvent la rupture des liens avec les proches précipite l'issue fatale. « J'aurais été à la place de la famille, deux mois et demi cela m'aurait paru un peu long concède Pierre-Marie Fournier, le repré-

sentant du Syndicat national des personnels de l'administration pénitentiaire. Mais eu égard à notre budget familial, on fait ce que l'on peut avec les moyens que l'on nous donne. » D'autant que les règles qui encadrent le droit de visite ne facilitent pas les choses. « Quatre enfants qui n'ont plus de père, quel gâchis ! Alors que les faits avaient été jugés et que rien ne s'y opposait, se désole M^{me} Benoît Ducos-Ader, l'avocat de la famille. Les parents des détenus sont souvent ballottés entre services pénitentiaires et services judiciaires. Il faut simplifier, raccourcir les formalités et surtout désigner un interlocuteur unique. »

Au lendemain de l'incarcération de son compagnon, Audrey Karem-

beu a sollicité un parloir avant d'apprendre quinze jours plus tard qu'elle devait s'adresser au parquet général, seul compétent puisque son conjoint contestait alors le jugement. Le 3 juillet, Tornike Zathiachvili se désista de son appel. Sa condamnation étant définitive, la pénitentiaire reprend la main mais dit ne pas avoir reçu sa deuxième demande. Seule la troisième envoyée en recommandé le 27 juillet a laissé une trace. Trop tard.

« Je voyais bien que son état se dégradait. Il parvenait parfois à m'appeler. Il commençait à dire des choses qui n'avaient ni queue ni tête, affirmant que j'étais dans la cellule d'à côté ou insistant pour que je quitte l'appartement parce qu'on allait être agressé, j'ai alerté le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip) qui suit les détenus. En pure perte. »

« Perturbé »

Les faits, rapportés par la maison d'arrêt au parquet de Bordeaux qui a ouvert une enquête, confirment l'existence le 21 juillet d'un rendez-vous entre Tornike Zathiachvili et une conseillère du Spip. « À ses dires, il tenait des propos cohérents et non délirants. Ils avaient convenu de se revoir à la fin du mois d'août à son retour de vacances », précise le procureur adjoint Olivier Étienne. Quelques jours plus tard, les surveillants le voient pourtant « vriller » et céder à la paranoïa. « Il était très perturbé psychologiquement », explique l'un d'eux.

Selon sa compagne, il aurait fallu quarante minutes pour déverrouiller la porte de la cellule

Il est alors isolé dans l'une des cellules de protection d'urgence de la maison d'arrêt, une pièce lisse dépourvue de point d'accroche et dotée de couvertures et de vêtements spéciaux qui rendent impossible toute pendaison. Mais il n'y reste que 24 ou 48 heures, une psychiatre attachée à la maison d'arrêt autorisant ensuite son retour en détention. La nuit suivante, il mettra fin à ses jours. « C'est un échec pour tout le monde. Surtout que c'était une petite peine », avoue Ronan Roudaut, l'un des responsables du syndicat Ufap des gardiens de prison.

L'enquête en cours dira si les délais d'intervention ont été trop longs. Selon Audrey Karembeu, il aurait fallu quarante minutes pour déverrouiller la porte de la cellule. « Cela a pris beaucoup de temps, convient Ronan Roudaut. Dans ce bâtiment, en service de nuit, il y a très peu de personnel. Et les surveillants n'ont pas les clés sur eux. Ils doivent intervenir à plusieurs accompagnés d'un gradé dont la présence est obligatoire. Ce soir-là, il avait été appelé dans le second bâtiment à la suite d'un autre incident. » Tornike Zathiachvili aurait-il eu la vie sauve s'il avait été là ?

SUR LE BUREAU D'ÉRIC DUPOND-MORETTI

Le cas de Tornike Zathiachvili est sur le bureau du garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti. M^{me} Benoît Ducos-Ader, l'avocat de la famille, lui a écrit dans l'espoir que les premiers enseignements de ce drame, quant à la simplification des procédures relatives aux permis de visite, puissent être rapidement tirés. À la fin du mois d'août, le ministre de la Justice a lancé une mission d'inspection pour renforcer la prévention du suicide en prison au regard du

nombre de décès enregistrés depuis le début de l'année (plus de 80) et de l'émotion suscitée par la pendaison d'un enseignant à Marseille. Le professeur qui souffrait de troubles obsessionnels compulsifs avait été incarcéré dans l'attente de son procès. Cinq ans plus tôt, il avait été déclaré inapte par l'Éducation nationale du fait de son état dépressif. Un état que n'ignorait ni le tribunal qui l'avait maintenu en prison ni l'administration pénitentiaire.